

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des corps des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des adjoints d'enseignement, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,
Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;
Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
Vu le décret n° 72-583 du 4 juillet 1972 modifié portant définition de certains éléments du statut particulier des adjoints d'enseignement ;
Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;
Vu le décret n° 88-651 du 6 mai 1988 modifié relatif au statut des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et à diverses dispositions statutaires applicables aux professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de cette école ;
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 portant création du bureau de vote centralisateur pour l'élection des commissions administratives paritaires académiques et départementales ainsi que des commissions consultatives paritaires relevant de l'académie de Créteil.

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 08/12/2022.

Arrête :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des enseignants du second degré, professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION (19 titulaires - 19 suppléants)
--

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
M. Mehdi CHERFI	Secrétaire général de l'académie de Créteil
M. David BERAHA	Secrétaire Général Adjoint – Directeur des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Isabelle GARNIER-DUVAL	Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants
M. Denis ALTHAPARRO	Chef de service DPE 5
Mme Valérie MATOULET	Cheffe de service de la DPE 4
M. Charles NAÏM	Doyen des IA-IPR
M. Charles KAOUA	Doyen des IEN du second degré ET-EG-IO
M. Julien LOCHE	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en sciences de la vie et de la terre
Mme Fabienne KUNTZ-ROUSSILLON	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'éducation physique et sportive
M. Philippe KRIEF	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional EVS
Mme Véronique ARMAND	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale en mathématiques

Mme Iman TERY	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale d'arabe
Mme Elisabeth BOYER	Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation
Mme Marie-Laure DE BUE	Directrice de l'École académique de la formation continue
M. Nicolas FIX	Proviseur lycée Pablo Picasso 94 – FONTENAY-SOUS-BOIS
M. Stéphane LEGER	Proviseur du lycée Simone Veil 77 – NOISIEL
M. Stéphane REINA	Proviseur du lycée Edouard Branly 94 – CRETEIL

SUPPLÉANTS

Mme Rachel HENRY	Adjointe à la Direction des Relations et des Ressources Humaines
Mme Marie-Françoise DESJARDINS	Cheffe de service de la DPE 8
Mme Cécile CAPIA-CAMBOUNET	Cheffe de service de la DPE 7
Mme Sylvie TROUSSET	Cheffe de service de la DPE 10
Mme Samira TIFRAOUINE	Cheffe de service de la DPE 6
Mme Christine DARNAULT	Directrice de cabinet adjointe
Mme Sabah LAMECHE	Inspectrice de l'Éducation Nationale d'Information et d'Orientation
M. Mourad ADDI	Inspecteur de l'Éducation Nationale en S.T.I
M. Pascal GADUEL	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional EPS
M. Richard BRÉHERET	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en mathématiques
M. Olivier MONDET	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional en économie-gestion
Mme Sandra MEUNIER	Inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale EVS
M. Éric METZDORFF	Conseiller technique du recteur pour les établissements et la vie scolaire
M. Laurent HACHEMI	Principal du collège André Malraux 77 – MONTEREAU-FAULT-YONNE
Mme Clarisse GALLEN	Principale du collège Janusz Korczak 94 – LIMEIL BREVANNES
M. Christophe MONDIÈS	Proviseur du lycée Georges Brassens 94 – VILLENEUVE-LE-ROI
Mme Raphaëlle ESPOSITO	Principale du collège du Fort 94 – SUCY EN BRIE

Mme Pauline POINCET

Proviseure lycée Application de l'Enna
93 – SAINT DENIS

M. Lucas DAVID

Proviseur du lycée Jacques Amyot
77 – MELUN

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (19 titulaires - 19 suppléants)

TITULAIRES

Au titre de SUD Education

M. Hendrik DE GRAAF
Professeur Certifié

Lycée polyvalent Marx Dormoy
94 – CHAMPIGNY SUR MARNE

M. Colin FAVERJON
Professeur agrégé

Collège Jean Moulin
93 – AUBERVILLIERS

Mme Marion BUFFIERE
CPE

Collège Hippolyte Remy
77 – COULOMMIERS

Au titre du SGEN-CFDT

Mme Aude PAUL
Professeure agrégée

Lycée général et technologique Louise
Michel
93 – BOBIGNY

Au titre de la FNEC-FP-FO

Mme Maria ALBAREDE
Professeure certifiée

Lycée Jean Jaurès
93 – MONTREUIL

Au titre de la CGT Educ'action

Mme Laila BOUHBOUH
PLP

Lycée professionnel Jean-Pierre
Timbaud
93 – AUBERVILLIERS

Mme Jessie TROJA
Professeure certifiée

Collège Daniel Fery
94 – LIMEIL BREVANNES

Mme Zoé BUTZBACH
Professeure certifiée

Collège Georges Braque
93 – NEUILLY SUR MARNE

Au titre de la FSU

Mme Véronique PABIAN
Professeure agrégée

Lycée Jean Jaurès
93 – MONTREUIL

M. Ludovic CHAPSAL
Professeur certifié

Collège Robert Doisneau
93 – CLICHY SOUS BOIS

M. Abdelatif ATOUF
PLP

Lycée professionnel Voillaume
93 – AULNAY SOUS BOIS

Mme Karine DARJO
CPE

Lycée polyvalent Auguste Blanqui
93 – SAINT OUEN

Mme Soisik ANDRE
Professeure agrégée

Lycée général et technologique Romain
Rolland
94 – IVRY SUR SEINE

M. Damien BESNARD
Professeur certifié

Collège Diderot
93 – AUBERVILLIERS

Mme Emmanuelle NIGUÈS
Professeure certifiée

Université Paris Est Créteil
94 – CRETEIL

Mme Kamta RYAM
Professeure agrégée

Lycée polyvalent Paul Robert
93 – LES LILAS

Au titre de SE-UNSA

Mme Sandrine ROUX
Professeure certifiée

Collège Liberté
94 – CHEVILLY LA RUE

Au titre du SNALC

M. Loïc VATIN
Professeur agrégé

Lycée général et technologique Marcelin
Berthelot
94 – SAINT MAUR DES FOSSES

M. Franck MOULS
Professeur certifié

Collège Blanche de Castille
77 – LA CHAPELLE LA REINE

SUPPLÉANTS

Au titre du Sud EDUCATION

Mme Emilie BENOIT
Professeure certifiée

Collège Gustave Courbet
93 – PIERREFITTE SUR SEINE

M. Baptiste BETTINELLI
Professeur certifié

Collège des Remparts
77 – ROZAY EN BRIE

M. Erwann LEVEQUE
Professeur certifié

Collège République
93 – BOBIGNY

Au titre du SGEN-CFDT

M. Florent TERNISIEN D'OUVILLE
Professeur agrégé

Lycée général et technologique Jean
Renoir
93 – BONDY

Au titre de la FNEC-FP-FO

M. Abdenour BELLOUT
PLP

SEP du lycée Liberté
93 – ROMAINVILLE

Au titre de la CGT Educ'action

M. Nadir BENMEDDOUR
PLP

Lycée professionnel Gourdou Leseurre
94 – LA VARENNE SAINT HILAIRE

Mme Yentl AUDIBERT
CPE

Collège Jorissen
93 – DRANCY

M. Thibaud NICOLAS
Professeur agrégé

Collège Marcelin Cachin
93 – LE BLANC MESNIL

Au titre de la FSU

M. Bruno LUTTENAUER Psy-EN	Circ. Livry-Gargan-Pavillons-sous-bois 93- LES PAVILLONS SOUS BOIS
Mme Laurence GADUEL Professeure d'EPS	Collège La Mailliere 77 - LOGNES
Mme Corine TISSIER Psy-EN	CIO de Vincennes 94 - VINCENNES
Mme Laurence DOUDOU Professeure certifiée	Collège Roland Garros 94 - VILLENEUVE SAINT GEORGES
Mme Maud COUTANT Professeure certifiée	Collège Léonard de Vinci 77- SAINT THIBAUT DES VIGNES
Mme Caroline QUINIOU Professeure agrégée	Lycée général et technologique Romain Rolland 94 - IVRY SUR SEINE
M. Philippe BOZON Professeur d'EPS	Collège Clément Guyard 94 - CRETEIL
Mme Hélène BOYER Professeure certifiée	Collège Saint-Exupéry 93 - NOISY LE GRAND

Au titre de SE-UNSA

M. David LELONG Professeur certifié	Collège Georges Politzer 94 - IVRY SUR SEINE
---	---

Au titre du SNALC

M. Aissam KROUNA PLP	SEP du lycée Alfred Nobel 93 - CLICHY SOUS BOIS
M. Olivier DURAND Professeur certifié	Collège Paul Klee 94 - THIAIS

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 16 mars 2023. L'arrêté de composition du 23 janvier 2023 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 16 mars 2023

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


David BERAHA